Deux copains au tribunal

mercredi 14 janvier 2026, par Valère Déjo

Ils se tiennent droits : deux jeunes mecs devant le juge. Ils avaient trouvé un plan sur "insta" ...gram, précisera le procureur.

La façon dont se déroule un procès n'est pas souvent claire. Avec l'impression que ça n'est pas clair pour les juges non plus. Aucune victime ne s'est pas manifestée, constatera le président, donnant un petit coté absurde à ce procès.

L'avocat des prévenus dira que c'est à cause des filières criminelles, qui piègent les petites mains, leur faisant faire le boulot risqué. Ici, le travail demandé par le "contact insta" consistait à déplacer une voiture d'un point à un autre, de Firminy aux environs de Lyon, une balade. Sauf qu'aucun des prévenus n'avait le permis, voilà comment ils se sont fait choper par la police. Et puis ils savaient que c'était une voiture volée, en plus. Pour ce qui est du commanditaire, personne ne sait. Il n'y a que "insta". Sinon, rien, ni dans le rapport de police, ni dans les affirmations des jeunes, un non-dit, un inexistant. Seuls sont présents ces deux là, tombés de nulle part, coupables sans victime, conducteurs sans permis, enfants perdus.

Délitement de la société ! grondera le procureur, *de mon temps on travaillait ! On n'allait pas sur insta ! Je vous parle des années 70 !...* Le procureur semble proche de la retraite, c'est vrai.

C'est facile, assure leur avocate, *c'est parce qu'ils vivent ensemble, ils habitent dans le même appartement, en fait ce sont des copains !*

Mais étonnants copains. L'un n'a jamais eu d'histoires. L'autre, à l'inverse, a déjà été condamné pour rien de moins que divers délits de stups, de violence, d'escroquerie, alors qu'il n'a même pas 20 ans. Que font-ils ensemble ? Pourquoi ?

Oui, pourquoi ?

Ils se taisent lorsque, après les plaidoiries, le président leur demande s'ils ont quelque chose à dire pour leur défense. Puis, pour clore la séance, le président, qui n'a rien à dire non plus, énonce que le jugement sera rendu ultérieurement.